

Journalisation diverse avec tva (amortissements, transitoires, immeubles, titres)

Journaliser en utilisant les comptes les plus précis possibles. Les écritures n'ont aucun lien entre elles. Nous sommes dans la société Al-Pacino, qui fêtera son anniversaire le 25 avril.

Écritures en cours d'année

- 1) Nous recevons une facture, concernant le nettoyage de la vitrine de l'immeuble commercial (magasin), pour CHF 850.-, hors-tax (tva à 7.7%). Le travail sera effectué l'année prochaine.
- 2) Nous recevons les dividendes pour nos actions de la société Nestlé SA, CHF 1.20 par action, brut. Nous possédons 340 actions.
- 3) Nous payons la facture, non comptabilisée, de travaux de peinture pour le hall de l'immeuble locatif qui nous appartient ; CHF 2'200.-, tva comprise à 7.7%, par virement bancaire.
- 4) Nous achetons une machine, pour CHF 1'300.-, tva comprise à 7.7%, réglés immédiatement en espèces.
- 5) Nous payons par virement postal CHF 1'900.- pour des marchandises, déjà comptabilisées pour CHF 2'000.- (tva comprise, à 7.7%). La différence représente un escompte accordé par le fournisseur pour paiement rapide.
- 6) Nous payons diverses charges liées à l'immeuble de rendement, déjà comptabilisées, pour CHF 1'300.-, par virement bancaire.
- 7) Nous recevons CHF 30.- d'intérêt sur nos avoirs en compte courant bancaire (ce montant n'est pas soumis à l'impôt anticipé).
- 8) CHF 50.- sont débités de notre compte postal ; ce sont les frais annuels de tenue de compte.
- 9) CHF 50.- sont débités de notre compte bancaire portefeuille de titres ; ce sont les frais annuels de tenue de compte.
- 10) L'intérêt des 30'000.- nominal d'obligations État de Vaud 2019-2023, 2.875% est porté en compte.
- 11) Nous recevons une facture pour des assurances concernant notre immeuble locatif. La facture concerne l'an prochain et est payée immédiatement par virement postal, pour CHF 650.-.

Écritures de clôture

- 12) L'immeuble locatif a été acheté CHF 2'000'000.-, la valeur actuelle du compte cumul d'amortissement est de CHF 40'000.-, procéder au 3ème amortissement.
- 13) L'écriture transitoire correspondant à l'écriture numéro 1 est comptabilisée, s'il y a lieu.
- 14) Les locaux commerciaux sont amortis, de manière directe, pour CHF 35'000.-
- 15) L'écriture transitoire correspondant à l'écriture numéro 8 est comptabilisée, s'il y a lieu.
- 16) Les véhicules, achetés CHF 64'620.- (tva comprise à 7.7%), sont amortis sur une base linéaire de 6 ans, de manière indirecte. Procéder à l'amortissement annuel.
- 17) L'écriture transitoire correspondant à l'écriture numéro 11 est comptabilisée, s'il y a lieu.
- 18) Nous n'avons pas encore encaissé le loyer de décembre du locataire Greg, pour CHF 2'000.-
- 19) Nous avons payé pour une campagne de publicité en octobre, CHF 1'540.-, tva comprise à 7.7%, la campagne aura lieu l'an prochain finalement.